

526/3 du 19/3/80

PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

BRIGADE

L'an mil neuf cent ~~XXXX~~ Quatre-vingt,

18-02-80

le **Quinze Mars,**

Nous

T **,M** **,Gendarme Officier de Police Judiciaire.**

ANALYSE

**ENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS.****Observation d'un Objet
flottant Non Identifié.****CODÉ**

5e Expédition

de la brigade de

et Transmis par le
Colonel Commandant la
Division de Gendarmerie du
Nord àVu les articles **16 à 19 et 75 à 78** du Code de procédure
pénale ;Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant
en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

au

I. - PREAMBULEministre des Armées,
Direction de la Gendar-
merie et de la Justice
Militaire, Bureau emploi-
enseignements
(Direction Opérations).

Le dix-huit Février mil neuf cent quatre-vingt, le
Gendarme C **d'I**, J **,** planton de la Brigade
reçoit un appel téléphonique de Madame F **, Y**
demeurant à la **de**, qui lui
précise qu'un phénomène étrange est actuellement visible
dans le ciel, à proximité de la Fondation.

Au reçu de cet appel, le Gendarme C **d'I**
rend compte au Commandant de Compagnie, qui nous prescrit
un transport sur les lieux.

, le

II - CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES .Constatations tenant à :La situation géographique :

La **se** trouve située à L'Ouest Nord-Ouest
de l'agglomération de **, au lieu dit "**
", situé à environ 400 mètres du C.D. .
L'accès aux bâtiments de la Fondation se fait par un
chemin goudronné.

Les conditions météorologiques :

Au moment de l'observation, soit vers 21 heures et
15 minutes, le ciel est dégagé, les étoiles sont bien visi-
bles, la température doit être proche de zéro degré. Il
n'y a pas de vent, l'observation est effectuée au-dessus
des plaines **, légèrement sur la droite des bois**
de **. Aucune ligne électrique ou de chemin de**
fer ne traverse l'axe de l'observation (voir croquis).

..... /2

La crédibilité des témoins :

Environ sept personnes ont été témoins des faits, treize adultes et des enfants de . Cet Etablissement est chargé d'accueillir

Ils sont tous en bas âge, les plus vieux étant âgés de douze ans.

Madame F , F

Aucun jugement ne peut être donné en ce qui concerne son fils qui est représentant de commerce et qui demeure à

Au moment de l'observation, il était en vacances chez sa mère, avec sa femme. Sa déclaration nous paraît sincère.

Les constatations que nous avons été amenés à faire :

Nous sommes arrivés sur place à Vingt et une heures vingt minutes, et nous avons effectué les constatations suivantes :

A notre arrivée, les personnes désignées ci-dessus étaient dehors et vêtues légèrement malgré la fraîcheur de la nuit. Les enfants étaient en pyjamas, les femmes en robe de chambre.

Précédé de Monsieur F , nous nous sommes rendus dans la cour de , et nous avons observé la fin du phénomène.

Il s'agissait en fait d'un point lumineux de couleur blanche, qui se déplaçait direction Nord-Ouest. Ce point se trouvait à environ 20 degrés par rapport à la ligne d'horizon. Comparé aux autres astres, il avait un volume environ trois fois plus important et brillait plus intensément.

Il se déplaçait à grande vitesse et sa masse allait en décroissant jusqu'à disparaître, il est vraisemblable que cet effet a été provoqué par l'éloignement de l'objet.

Nous avons observé pendant une minute environ, l'objet était très loin et entouré d'un halo brunâtre.

De ce fait, nous n'avons pu prendre de clichés photographiques, ni utiliser le réseau de diffraction optique dont est doté notre unité.

Nous avons immédiatement rendu compte de ces faits à notre unité, prescrivant d'alerter la Compagnie de Gendarmerie de , l'objet ayant pris cette direction approximative.

Plusieurs observateurs ont été mis en place par cette unité, mais les recherches sont demeurées vaines.

Durant toute l'observation aucun bruit n'a été perçu

I I I - E N Q U E T E -

Le 19 Février 1980, procédant à l'enquête, nous gendarme T , entendons :

Madame F , F , âgée de ans, femme de ménage à la sise , Comme de , y demeurant qui nous déclare à 11 heures :

Le 18 Février 1980, alors que je me trouvais seule et que je traversais la cour de la fondation, j'ai été amenée à être témoin, vers 21 heures d'un phénomène pour

le moins étrange.

Il s'agissait d'une boule de couleur rose blanchâtre et à côté se trouvait un genre de croissant de lune qui était entouré d'un halo brumeux. Ce phénomène se trouvait dans le ciel, au-dessus des arbres et tout à fait immobile. La boule avait la grosseur d'un melon.

Je le répète, ce phénomène est resté immobile dans le ciel durant cinq minutes environ, puis il a commencé à se déplacer de haut en bas et de gauche à droite.

C'est bien le même point qui se déplaçait et non pas des lumières qui clignotaient.

Ce phénomène a duré environ vingt minutes, et s'est déplacé Nord-Ouest.

Mes enfants et moi-même avons décidé de faire appel vos services et comme vous avez plusieurs numéros d'appel nous avons perdu quelques minutes.

Lorsque vous êtes arrivés, le phénomène avait pratiquement disparu à une très grande vitesse.

C'est la première fois que je suis témoin d'un tel fait.

En ce qui me concerne, je pense que cette boule avait un volume très important. Sa vitesse était très réduite au début puis s'est accélérée.

Mon fils J. -G., Madame D. I., les enfants G. et L. mon petit fils et d'autres enfants de ont également été témoins de ces faits.

En ce qui concerne le croissant qui se trouvait à côté de la boule lumineuse, je suis certain qu'il ne s'agit pas que la lune.

Le 19 Février 1980 à 11 heures 30 minutes

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

Poursuivant l'enquête, nous entendons :

Monsieur F. J. -G., âgé de ans, représentant demeurant , qui déclare à 11 heures 30 minutes :

Hier vers 21 heures 10 minutes, j'ai remarqué un point brillant se déplaçant dans le ciel direction Nord-Ouest. Ce point se déplaçait par saccades, allant de droit à gauche et de haut en bas. Je l'ai observé pendant quinze minutes environ. J'ai situé la position de ce point à mi-chemin entre ciel et terre.

Ce qui m'a le plus surpris, c'était le déplacement de ce point. La couleur était blanche, très brillante. Au fur et à mesure qu'il gagnait l'horizon, il s'entourait d'un halo brumeux. Je n'ai entendu aucun bruit. Ce que je puis vous dire c'est qu'au début l'objet se déplaçait très lentement, puis à grande vitesse. C'est ma mère qui la première a observé le phénomène, et selon ses dires, au tout début, il y avait un croissant à côté de la boule qui était immobile.

En ce qui me concerne, je n'ai vu que la boule.

Le 19 Février 1980 à 11 heures 50 minutes,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

Quatrième Feuille.

Poursuivant l'enquête, nous entendons :
Madame F. née D., I., âgée de ans, commerçante demeurant
heures : qui nous déclare à 12

« Hier soir vers 21 heures 15 minutes, j'ai été témoin du phénomène que vous a décrit mon mari.

J'ai nettement vu un objet de forme circulaire, très lumineux, beaucoup plus lumineux qu'une étoile, et de couleur blanche.

Cet objet se déplaçait vers le Nord-Ouest, à vitesse très lente au début. Cet objet avait un déplacement tout à fait anormal, il montait descendait, allait à droite puis à gauche. Je pense que cet objet était très loin.

Je suis certaine qu'il ne s'agissait pas d'un avion car pendant cette observation, un avion est passé ce qui nous a permis de faire la différence.

Le 18 Février 1980 à 12 heures 20 minutes,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'ai persisté et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

Nous avons recherché d'autres témoins éventuels en contactant les habitants proches de la Fondation. Ces recherches n'ont données aucun résultat.

Suite aux Articles parus dans la presse locale, aucune personne ne s'est présentée à nos bureaux. Il semble que ce phénomène n'ai pas eu d'autres témoins.

Environ huit jours plus tard, Madame F. se présente au bureau de la brigade, et nous présente un article de presse (joint au présent Procès-Verbal).

Cet article précise que l'apparition observée à est en fait la lune et son clair de terre. En ce qui concerne Madame F., cet article ne correspond pas à la vérité, elle maintient sa précédente déclaration précisant que durant son existence elle a eu l'occasion d'observer la lune de nombreuses fois, et que le phénomène observé le 18 Février 1980 n'avait rien de comparable.

IV - CLOTURE DU PROCES - VERBAL -

DRESSE EN SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

La Première : A Monsieur le Préfet à _____

La Deuxième : Avec la Copie Certifiée conforme à l'Original à Monsieur le Procureur de la République à _____

La Troisième : Au Général Commandant la Région Aérienne à _____

Cinquième Feuille.

La Quatrième et la Cinquième :

Au ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi renseignements, Section Opérations.

La Sixième, Aux Archives.

Fait et clos à

, le 17 Mars 1980.

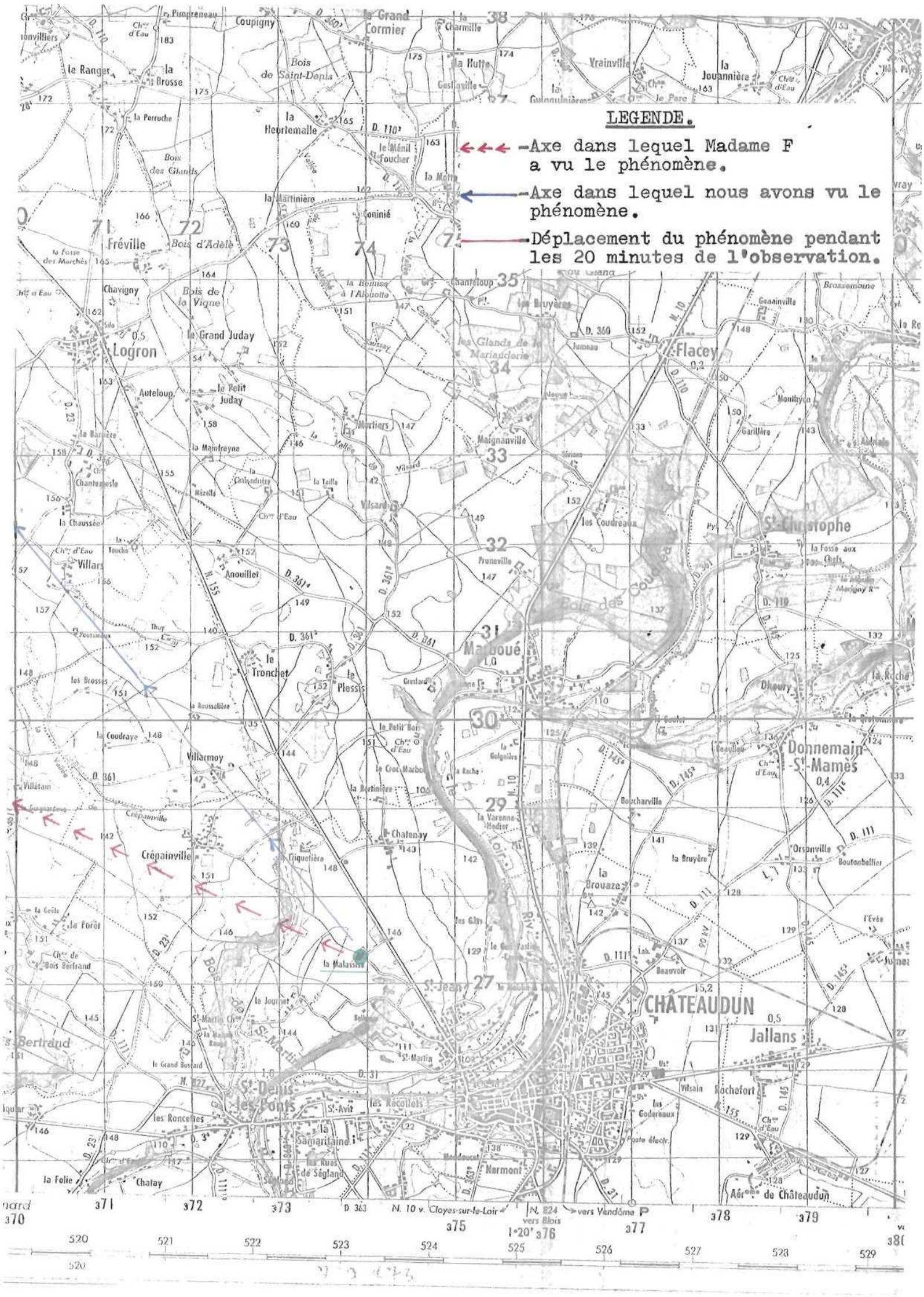
Le Gendarme T. MM.

LEGENDE.

←←← -Axe dans lequel Madame F a vu le phénomène.

← -Axe dans lequel nous avons vu le phénomène.

→ -Déplacement du phénomène pendant les 20 minutes de l'observation.



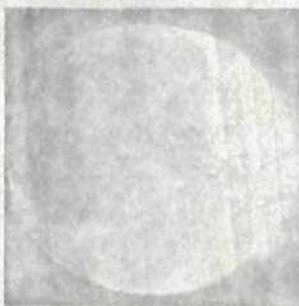
7 2 473

UN « CROISSANT » DANS LE CIEL

Le lundi 18 février, troisième jour de la nouvelle lune (pour parler comme, autrefois, les Indiens), la famille B demeurant à « _____ », route de _____ à _____ et une voisine, Mme Y F _____ aperçurent — avons-nous déjà dit — un objet lumineux se déplaçant dans le ciel au nord-ouest de la ville.

L'« O.V.N.I. » que les témoins observèrent, de 21 h 10 à 21 h 30, était entouré d'une masse sombre en forme de croissant et se déplaçait à vive allure en suivant un mouvement de gauche à droite et de haut en bas.

Il n'est pas rare, au lendemain de la nouvelle lune, que des observateurs de bonne foi prennent celle-ci et son « clair de terre » (lumière cendrée) qui la suit pendant trois ou quatre jours, pour un objet insolite.



L'illusion est parachevée lorsque, comme cela dut être le cas, s'y ajoutent des phénomènes de turbulence atmosphérique.

En résumé, aussitôt après chaque nouvelle lune, dans le ciel du soir, comme, d'ailleurs, aux jours qui la précèdent, dans le ciel du matin, on peut, certes, alerter la gendarmerie en cas d'apparition céleste nous paraissant étrange, mais, auparavant, on a intérêt à tourner, comme on dit, sept fois notre langue dans la bouche avant de parler.